

**AIDE À LA STRUCTURATION ET À LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE
DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ANS
« PROJETS SPORTIFS FEDERAUX » 2024 – PROJET JUDO SCOLAIRE**
Document à l'usage exclusif des associations affiliées à FRANCE JUDO.

AVERTISSEMENT

Les contenus proposés ne constituent pas une garantie d'obtention de la subvention sollicitée. L'objectif est de faciliter auprès des demandeurs la formulation d'un **projet construit, cohérent, conforme aux attentes des politiques institutionnelles et du contenu du plan d'action fédéral**. Il appartient ensuite à chaque porteur de projet de décliner l'argumentaire et le chiffrage en fonction de la réalité du contexte. Chaque demandeur doit s'approprier et contextualiser chaque projet réellement voulu.

6. PROJET – OBJET DE LA DEMANDE

Remplir une fiche-action par projet

● Intitulé :

Projet d'intervention en milieu scolaire : Judo à l'école

➔ Une reformulation contextualisée est possible.

● Objectifs :

➔ Indiquer quel(s) objectif(s) poursuivis par la structure rendent nécessaire cette demande de subvention pour leur réalisation.

➔ Énoncer les objectifs en utilisant des verbes d'action pour renforcer l'intention d'agir.

➔ Reprendre les mots-clés de la thématique pour souligner la concordance de l'action projetée avec les objectifs fédéraux et de l'agence nationale du sport.

Exemples :

- Permettre à des milliers d'élèves d'être les acteurs d'une génération sportive, éduquée, ambitieuse à travers le prisme de l'école et par l'apport pédagogique des clubs affiliés.
- Conquérir le public scolaire et l'amener par l'intermédiaire de cette action dans le dojo du club.
- Impliquer et faire contribuer les clubs à l'amélioration du climat scolaire par la pratique du judo, par la transmission des principes du code moral, vecteurs de la transmission des valeurs de la République, qui participent au fondement de la cohésion nationale.
- Faire pratiquer et progresser les élèves à travers la pratique d'une discipline sportive olympique de référence à l'horizon de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024, organisés en France.
- Participer à la lutte contre la sédentarité.

- Investir les programmes éducatifs de l'Education Nationale (1 Ecole - 1 club, 30 minutes d'activités physiques quotidiennes, Ecole « Label Génération 2024 », ...)

● Description :

➔ La description doit être suffisamment précise pour permettre d'apprécier la réalité du besoin et la capacité du club à investir le champ de l'école

● Bénéficiaires :

Caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

A adapter selon projet

Statut :

Tranche d'âge :

Genre : Mixte

Nombre :

Commentaire :

● Territoire :

Préciser la localisation de la structure employeur.

Type de territoire : préciser si le siège social de la structure se situe en territoire prioritaire QPV ou ZRR, ou territoire non prioritaire et/ou si les tâches confiées aux intervenants se dérouleront principalement dans un ou plusieurs territoires prioritaires.

● Moyens matériels et humains :

Indiquer le nombre de personnes selon profil (dirigeants, bénévoles autres, salariés, volontaires services civiques) concernées par la réflexion et la mise en œuvre de ce projet.

Tenir compte des éléments de quantification suivant pour remplir le tableau qui suit :

1 ETPT = 35h/semaine

En cas de mi-temps, indiquer 0,5 ETPT

En cas de 80%, indiquer 0,8 ETP

Etc.

Il s'agit ici de mentionner uniquement les personnes impliquées directement ou indirectement dans le projet, à proportion du temps consacré au projet dans leur temps total de travail.	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié(e)s		
<ul style="list-style-type: none"> • Dont CDI 		
<ul style="list-style-type: none"> • Dont CDD 		
<ul style="list-style-type: none"> • Dont emplois aidés Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.		
Volontaires (service civique) Ne porter ici les volontaires que si leur mission de service civique est en relation avec le projet.		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

OUI NON Si oui, combien (en ETPT) :

● Date ou période de réalisation :

➔ Pour rappel : la saisie des licences judo scolaires doit s'effectuer sur la saison 2023-2024, soit au plus tard le 31/08/2024.

➔ Indiquer la date de début et la date de fin du(des) cycle(s) envisagé(s).

● Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

➔ Il faut prévoir dans le montage du projet les critères de réussite et les indicateurs statistiques pour mesurer l'impact de l'action sur le développement qualitatif et quantitatif du judo.

Exemples à adapter selon la nature du projet et des objectifs poursuivis par le demandeur :

- Taux de fidélisation des scolaires concernés par le projet (nombre de bénéficiaires de l'action ayant poursuivi l'activité au sein du club à l'issue des séances scolaires)
- Evolution positive du nombre de licenciés au sein de la structure
- Evolution positive du nombre de féminines licenciées au sein de la structure

6. BUDGET DU PROJET¹

Indiquer une période d'un an à partir de la date de lancement du projet qui doit obligatoirement démarrer en 2024

➔ Vérifier l'adéquation du budget prévisionnel de l'action avec le budget global de l'association.

Rappels des minimums demandés par dossier (au total des fiches actions qui le composent) :

- En ZRR : 1000 €
- Autre territoire : 1500 €

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

➔ Le budget doit nécessairement être équilibré en charges et en produits (à la fois au niveau des charges directes & indirectes et des produits directs & indirects [obligatoirement renseignés], que des contributions volontaires en nature [à renseigner de manière optionnelle]).

➔ Pour plus de précisions, reportez-vous au document d'aide au remplissage d'un budget prévisionnel.

Pistes de réflexion et conseils liés au remplissage du budget prévisionnel de l'action :

Côté charges, il est possible de valoriser les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- Les licences fédérales des bénéficiaires de l'action qui seront saisies au plus tard le 31/08/2024 (les scolaires) : 41€ x le nombre de bénéficiaires. ➔ **65** – Autres charges de gestion courante
- Les judogis offerts aux bénéficiaires. Coût unitaire estimé : 20€ x le nombre de bénéficiaires. ➔ **60** – Autres fournitures
- Rémunération de l'enseignant intervenant : base brute chargée contractuelle (➔ **64** – Charges de personnel / Rémunération des personnels pour environ 2/3 et Charges sociales pour environ 1/3) ou tarif prestation de service (➔ **62** – Rémunérations intermédiaires et honoraires)
- Les ceintures : 35€ par rouleau x 2 rouleaux (ceintures blanches + grade intermédiaire supérieur). ➔ **60** – Autres fournitures
- Petit matériel pédagogique ➔ **60** – Achats matières et fournitures
- Goodies / diplômes ➔ **60** – Achats matières et fournitures

Côté produits, il est possible de valoriser les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- La demande de subvention auprès de l'ANS (à renseigner au niveau des subventions demandées et cofinancements, elle va s'intégrer automatiquement au budget).
- Préciser si le demandeur a obtenu ou souhaite obtenir des cofinancements publics pour la mise en place de ce projet. Si oui, à indiquer financement par financement en cliquant sur le bouton « Ajouter un cofinancement » et renouveler l'opération autant de fois qu'il y a de financeurs potentiels.
- Préciser si le demandeur a obtenu ou souhaite obtenir des financements privés complémentaires (partenaires éventuels). Si oui ➔ **74** – Aides privées

A titre d'exemple, un tel projet mis en place pour 25 à 30 bénéficiaires est estimé à environ 2500€, toutes charges comprises.